



Arles, le 1^{er} juillet 2016,

à M. le Maire de la Ville d'Arles,

Objet : Stationnement.

Monsieur le Maire,

Notre organisation syndicale comprend les difficultés de stationnement dans notre agglomération et plus particulièrement en centre-ville où les espaces publics sont réduits.

Mais si la nécessité d'adapter les règles de stationnement paraît fondée, nous regrettons l'absence ou du moins le manque de concertation qui a précédé le plan de stationnement récemment mis en vigueur. Et si concertation il y a eu, le monde du travail en a été exclu.

En effet la CCSPL n'a, à notre connaissance, pas été consultée. Pas plus que les organisations syndicales qui représentent les salariés occupant un emploi en centre-ville, ou encore les salariés usagers du centre-ville. Nombre d'entre eux nous ont fait part de leur mécontentement eu égard aux difficultés financières engendrées.

Nous aurions aussi, préalablement, apprécié de prendre connaissance des études qui ont conduit aux choix opérés.

Nous proposons donc, mis devant le fait accompli et à la lumière des retours d'expérience, deux types d'action :

- 1) Sur le court terme : mise en place d'un abonnement « salarié du centre-ville arlésien » qui contienne une convention d'abonnement pour les

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

**☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgtarles.fr -
site : cgtarles.fr**

salariés du centre-ville, qu'ils soient résidents ou non sur la commune, où serait prévue une participation de l'employeur et une réduction de la part de la collectivité. La clé de répartition restant à déterminer.

- 2) Sur le moyen et long terme : mise en place de parkings relais, répondant aux caractéristiques et aux perspectives d'avenir de notre ville, ce qui semble être envisagé par la collectivité. Mais les dimensions et les capacités financières de la ville d'Arles ne permettront probablement pas la multiplicité de tels sites. Nous préconisons alors la création d'un seul site, vraiment opérationnel, sécurisé, facile d'accès depuis la rocade et la voie rapide, permettant une liaison rapide avec l'hyper centre pour un fort cadencement des navettes, notamment aux heures de pointe. Des espaces capables d'accueillir un tel équipement semblent disponibles dans le secteur de Fourchon.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir pour débattre de notre proposition d'un abonnement de stationnement de type supplémentaire, en sus des abonnements « arlésien », « non arlésien » et « professionnels mobiles », un abonnement « salarié du centre-ville arlésien », de l'aménagement de parking relais et plus généralement du plan de stationnement.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau de l'Union Locale des syndicats CGT d'Arles

Véronique Neff

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

**☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgtarles.fr -
site : cgtarles.fr**